

Suivi des nourriceries et des Habitats benthiques sur le site Natura 2000 Baie de Seine occidentale

(NOUHBAS)



SOMMAIRE

1. GENERALITES SUR LES BATEAUX ET LES CAMPAGNES.....	3
1.1 GENERALITES SUR LES SPECIFICITES Du BATEAU ET L'EQUIPAGE	3
1.2 GENERALITES SUR LES CAMPAGNES ET LEUR MISE EN ŒUVRE	4
1.2.1 POSITIONS DES STATIONS ET RELEVES DES CAMPAGNES	4
1.2.2 INTERDICTION DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PECHE LORS DES CAMPAGNES	5
1.2.3 PERIODES D'INTERVENTION	5
1.2.4 MATERIEL	5
1.2.5 ÉLEMENTS SUR LE PROTOCOLE	5
2. GENERALITES SUR LES TARIFS	6
3. GENERALITES SUR LES TARIFS	6
3.1 Délai d'attribution du marché	6
3.2 Modalités de réponse à la consultation	6
3.3 Garantie de financement des opérations	7
3.4 Modalités de sélection	7
3.5 Modalités de règlement.....	7
3.6 Décision en cas de consultation infructueuse.....	7
MODELE DE CANDIDATURE.....	8

1. GENERALITES SUR LES BATEAUX ET LES CAMPAGNES

1.1 GENERALITES SUR LES SPECIFICITES DU BATEAU ET L'EQUIPAGE

Pour des campagnes en mer d'échantillonnage des peuplements benthiques et halieutiques sur la zone N2000 Baie de Seine occidentale, à la suite du refus de la DIRM MEMN pour l'utilisation du moyen nautique sollicité habituellement, la Cellule de Suivi du Littoral Normand (CSLN) souhaite travailler avec des navires de pêche professionnelle entre 12 et 16 mètres et pouvant faire du chalutage.

La puissance du bateau devra permettre d'assurer des déplacements rapides sur zone dans les nombres de jours prévus par les protocoles.

Le navire devra disposer de l'autorisation pour embarquer minimum 3 membres de la CSLN au titre de « personnel spécial » (idéal 4).

Les demandes d'autorisations pour embarquement dérogatoire de scientifiques seront développées par la CSLN avec l'appui des armateurs dès la sélection des bateaux.

Le personnel embarqué de la CSLN se charge de fournir :

- les dérogations nécessaires pour la pêche scientifique ;
- la dérogation nécessaire pour embarquer du personnel à bord ;
- ses propres vêtements à flottabilité intégrée (VFI) ;
- son équipement individuel : bottes, salopettes, cirés, vestes de mer.

Les bateaux mobilisés par les professionnels respecteront les normes de sécurité en vigueur et disposeront des autorisations nécessaires aux activités de pêches et à l'embarquement du nombre de personnels mentionné. Le contenu de la réponse contiendra a minima une présentation de l'entreprise et une proposition technique suivant le **modèle de retour de candidature ci-joint**. Le prestataire retenu s'engage à mener à bien sa mission conformément aux règles de l'art et en veillant au respect des trois principes suivants :

- la sécurité des personnes avant tout
- le respect du protocole scientifique
- le prestataire devra être à jour de ses documents administratifs.

1.2 GENERALITES SUR LES CAMPAGNES ET LEUR MISE EN ŒUVRE

1.2.1 POSITIONS DES STATIONS ET RELEVÉS DES CAMPAGNES

Les coordonnées exactes des traits et stations théoriques seront rentrées dans un logiciel de navigation qui sera embarqué par la CSLN lors des pêches (PC portable muni d'un GPS). Les coordonnées des traits, stations, etc. pourront être fournies au patron pêcheur afin qu'il les rentre dans sa table traçante avant la campagne ; le patron pêcheur devra se conformer le plus précisément possible à ces coordonnées de manière à suivre le même trait d'une campagne à l'autre. La zone d'étude est celle décrite sur la Figure 1.

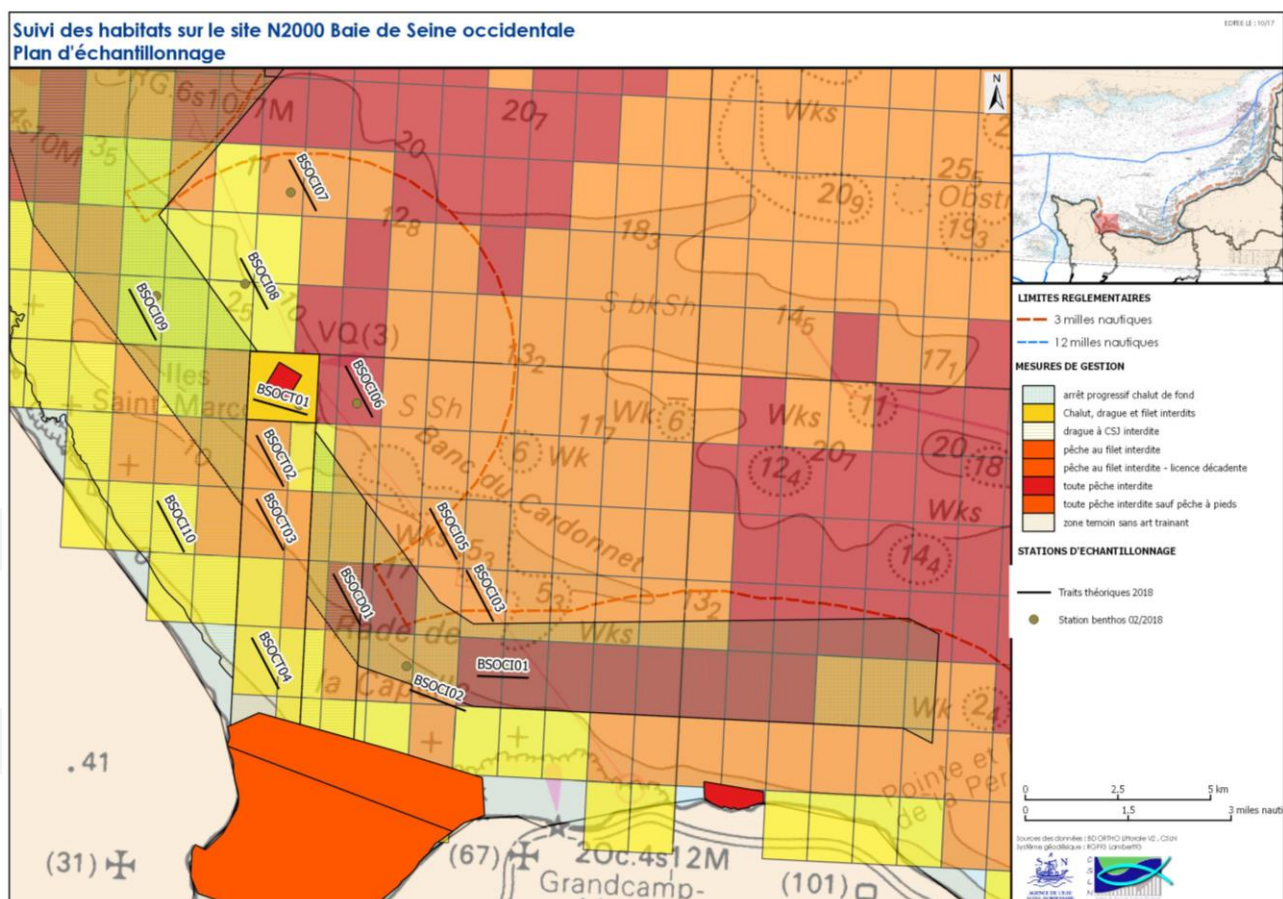


Figure 1 : Plan d'échantillonnage théorique au chalut à perche de 3m pour le suivi des habitats sur le site N2000 de Baie de Seine occidentale.

Pour chaque trait de chalut, le patron pêcheur, en accord avec l'équipe de scientifiques mobilisée (CSLN) sera chargé de noter sur une fiche « relevé passerelle » :

- le numéro du trait / référence station ;
- l'heure de mise en pêche (lorsque le train de pêche est stabilisé sur le fond) et de fin de pêche ;
- les coordonnées GPS de filage et de virage ou du point ;
- la profondeur de travail (sondeur du bateau) ;
- le temps de pêche effectif de chaque trait ;
- la longueur de fune filée de chaque trait ;
- les incidents ou remarques particulières.

En parallèle, les traces des traits sont enregistrées sur le traceur de route du navire et récupérées sur clef USB en fin de marée ou directement sur l'ordinateur du prestataire (CSLN).

Les conditions hydrologiques (température, salinité et turbidité) seront mesurées à l'aide de sonde embarquée par la CSLN.

1.2.2 INTERDICTION DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PECHE LORS DES CAMPAGNES

Les pêcheurs sélectionnés et participant aux pêches expérimentales s'engagent à ne pas commercialiser le produit de la pêche issu de ces campagnes.

1.2.3 PERIODES D'INTERVENTION

Le bateau devra partir de Grandcamp-Maisy dans l'idéal (à défaut Saint Vaast-La Hougue). La durée de la sortie sera de 12 h maximum pour réaliser les 14 traits de chalut de 15 minutes en condition de jour. Les horaires seront à adapter en fonction des horaires de l'écluse.

La sortie aura lieu entre le 1er septembre et le 30 octobre 2020 avec des coefficients inférieurs à 90. La date ciblée est le 24 (date préférée), 25, 26, 28 ou 29 septembre 2020. La date de secours envisagée en cas de mauvaises conditions météorologiques sur la première période sera choisie parmi les 22, 23, 26, 27 ou 28 octobre 2020.

La date exacte de sortie sera décidée d'un commun accord entre la CSLN et le patron-pêcheur et en fonction des conditions météorologiques. Le patron-pêcheur s'engage à être disponible à tout moment sur ces périodes.

1.2.4 MATERIEL

L'engin de prélèvement sera fourni par la CSLN. C'est un chalut à perche de 3 m d'ouverture horizontale présentant un maillage dans la poche de 10mm de côté de maille et doté d'un racasseur devant le bourrelet pour augmenter l'effet de l'engin sur le fond. Une empêche sera fixée dans le cul de chalut pour éviter tout échappement de poissons pendant le virage. Tous les accrocs de petite taille seront réparés sur place pour éviter de diminuer les capacités de pêche des engins.

1.2.5 ÉLÉMENTS SUR LE PROTOCOLE

Les traits sont placés parallèles à la côte (dans le sens des courants dominants). Le chalutage est effectué « bout à marée » (dans le sens inverse du courant). Les conditions limite de travail sont une mer peu agitée. Les traits durent 15 minutes (entre le blocage de la fune en fin de filage et le début du virage). Ils sont réalisés à une vitesse constante entre 2 et 2,5 nœuds.

Tous les poissons capturés seront identifiés jusqu'à l'espèce. Le poids total par espèce et par échantillon sera noté. Toutes les espèces de céphalopodes capturées sont prises en compte dans le tri ainsi que les principaux mollusques et crustacés d'intérêt commercial (par ex. tourteau, homard, bulot, ...) et la macrofaune associée. Les seiches et leur saisonnalité seront ainsi caractérisées par ces campagnes. Les déchets pêchés seront également comptabilisés et décrits selon un protocole précis.

Une description en diversité, abondance et biomasse est réalisée sur la base des traits réalisés.

Aucune modification ne sera apportée aux engins en cours de campagne, sauf contrainte absolue (avaries, environnement très particulier) et l'on s'efforcera de garder constant les réglages du chalut. Toutes les modifications et tous réglages particuliers seront reportés sur le rapport de campagne. On évitera de travailler par très fort coefficient de marée (supérieur à 90).

2. GENERALITES SUR LES TARIFS

Le tarif est celui de la grille de tarif d'affrètement des navires pour les campagnes scientifiques validés par le CRPME de Normandie, à savoir 2500 euros H.T. maximum pour une marée avec un navire de 12 à 16 mètres pour une durée d'affrètement de moins de 12 heures. La mobilisation et la démobilitation du matériel sont comprises dans le tarif.

3. GENERALITES SUR LES TARIFS

3.1 DELAI D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

L'attribution du marché sera réalisée avant le 14 septembre 2020.

3.2 MODALITES DE REPONSE A LA CONSULTATION

La transmission de la proposition devra être faite avant le vendredi 11 septembre 2020 à 12 h 00, soit par courrier à l'adresse suivante :

Cellule de Suivi du Littoral Normand (CSLN)
53, rue de Prony
76 600 LE HAVRE

Soit par e-mail :

sylvain.duhamel@csln.fr
valerie.guyet-grenet@csln.fr

3.3 GARANTIE DE FINANCEMENT DES OPERATIONS

L'exécution du présent appel d'offre ne sera effective qu'au regard de la validation du projet par l'ingénieur d'étude concerné et la Directrice de la CSLN.

3.4 MODALITES DE SELECTION

La CSLN est le pouvoir adjudicateur : c'est elle qui sélectionne le candidat en fonction des offres reçues et de la grille de classement ci-après. Les critères de sélection pour les choix des candidats sont les suivants :

Points pour l'évaluation des propositions techniques	
Critères	Coefficient
Capacité technique et réglementaire à accueillir 3 à 4 personnels spéciaux en plus de l'équipage	Critère éliminatoire si non conforme
Insertion dans le planning prévisionnel	Critère éliminatoire si non conforme
Règles de sécurité	1
Expérience professionnelle déjà acquise sur des prospections antérieures, toutes espèces confondues	1
Espace disponible de travail à bord	1
Pratique et expérience professionnelle sur les zones à prospector	1
Logiciel de navigation adapté aux échanges standard de données de cartographie (max sea)	1

La sélection des offres sera réalisée par la CSLN. L'organe de décision, composé de l'ingénieur et de la directrice, approuvera le choix du prestataire.

3.5 MODALITES DE REGLEMENT

La somme due au titre de la rémunération sera réglée après réalisation et sur présentation de la facture.

3.6 DECISION EN CAS DE CONSULTATION INFRUCTUEUSE

Si pour des raisons liées aux candidatures ou au contenu financier ou technique des offres, l'appel à concurrence s'avérait infructueux en l'état, la CSLN pourrait proposer de négocier au gré à gré avec un ou plusieurs des candidats afin d'envisager l'élaboration d'une offre recevable.

Modèle de candidature

1) Présentation de l'entreprise

Nom de l'armement :

Port d'attache :

Nom de l'armateur :

Nom du patron :

Effectif :

2) Présentation du savoir-faire et des motivations

Présentation de l'armement (savoir-faire de l'équipage, expérience sur la prospection de la zone, métiers pratiqués, caractéristiques du navire, capacité du navire à s'éloigner de son port d'attache...) :

3) Réponse au regard des critères de sélection :

Capacité technique et réglementaire à accueillir 3 à 4 personnels spéciaux en plus de l'équipage :

Insertion dans le planning prévisionnel :

Règles de sécurité :

Expérience professionnelle déjà acquise sur des prospections antérieures, toutes espèces confondues :

Espace disponible de travail à bord :

Pratique et expérience professionnelle sur les zones à prospecter :

Logiciel de navigation adapté aux échanges standard de données de cartographie (max sea) :

4) Montant de la prestation sur la base d'une marée de moins de 12 h :

Montant € H.T. :

Date :

Lieu :

Signature :

5) Pièces à fournir impérativement :

- Permis de navigation
- Modèle de candidature dûment rempli
- Devis

Avant le 11 septembre 2020 à 12 h 00

Par voie postale :

Cellule de Suivi du Littoral Normand (CSLN)
53, rue de Prony

76 600 LE HAVRE

Ou par e-mail :

sylvain.duhamel@csln.fr
valerie.guyet-grenet@csln.fr



CELLULE DE SUIVI
DU LITTORAL NORMAND

CSLN

Association Loi 1901
53 rue de Prony
76600 LE HAVRE
Tél. : 02 35 21 71 70
E-mail : csln@csln.fr